



Rapport de la Commission des finances au Conseil communal sur le préavis 06/2022

COMPTES 2021

Président : Jean-Dominique Decotignie

Membres : Sergio Del Gottardo, Gilbert Dupuis, Frédéric Gygax, Yves-Marie Hostettler

Résumé à l'intention du Conseil communal

La situation financière de la Commune de Cheseaux est particulièrement saine. En 2021, elle a bénéficié de revenus de fonctionnement élevés dont une partie doit être qualifiée d'exceptionnelle. Les charges de fonctionnement, en augmentation, restent néanmoins maîtrisées dans l'ensemble.

La marge d'autofinancement 2021 a permis de financer non seulement les dépenses d'investissements, mais également d'augmenter les liquidités de la Commune de Cheseaux, lesquelles étaient déjà très élevées grâce aux résultats des années précédentes.

Toutes les conditions sont dès lors remplies pour que la Commune de Cheseaux puisse assumer financièrement les nombreux investissements prévus au plan d'investissement. La CoFin encourage la Municipalité à profiter de cette situation favorable pour réaliser des projets ambitieux.

Travaux de la CoFin

La CoFin est compétente pour procéder à l'examen des comptes de l'exercice écoulé et, cas échéant, du rapport et du rapport-attestation du réviseur. Elle examine en particulier si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts (article 80 du Règlement du Conseil communal).

La CoFin s'est réunie à trois reprises, les mardis 3, 10 et 17 mai 2022. Elle a pris connaissance du préavis 06/2022 – Comptes 2021 adopté par la Municipalité le 11 avril 2022, ainsi que des différents rapports établis par le réviseur, Fibexa société fiduciaire, datés du 22 avril 2022.

La CoFin remercie Messieurs Etienne Fleury, syndic, et Christian Franco, boursier, qui ont participé à la séance du 10 mai 2022, pour la clarté des réponses apportées aux différentes questions posées et la qualité des échanges intervenus.

Le rapport a été finalisé par échange de courriels.

Commentaires de la CoFin

Le budget 2021, établi dans le courant du deuxième semestre 2020, alors que la durée et les conséquences de la pandémie Covid-19 n'étaient pas encore connues, prévoyait un excédent de charges de CHF 288'100.-. La Municipalité avait fait preuve de prudence en présentant un budget conforme aux réalités économiques du moment et anticipant une diminution des revenus d'impôt.

Force est de constater que les répercussions négatives de la pandémie sur les recettes fiscales n'ont pas été aussi importantes qu'attendues, s'agissant notamment de l'impôt sur le revenu et la fortune. Par ailleurs, 2021 a vu une hausse exceptionnelle des recettes issues d'impôts dits conjoncturels, en particulier les droits de mutations, les impôts sur les successions et donations et l'impôt sur les gains immobiliers.

Avec un niveau de recettes non-conjoncturelles correspondant à la situation avant pandémie, des recettes conjoncturelles importantes et des charges bien maîtrisées, les comptes 2021 présentent un excédent de revenu de CHF 715'691.10, après attribution d'un montant de CHF 4 millions au fonds de réserve pour la construction d'un nouveau centre de vie enfantine.

Revenus

Les revenus de la Commune de Cheseaux s'élèvent à plus de CHF 24 millions. Ils sont constitués, pour plus de la moitié, de recettes fiscales.

Les recettes de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune dépassent CHF 10,5 millions et sont nettement supérieures (+24%) aux montants figurant au budget 2021. Les recettes de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune atteignent même le niveau de l'exercice 2019, soit avant la période Covid-19, alors que le taux d'imposition était plus élevé de 1.5 point de pourcent en 2019.

Comme mentionné plus haut, le budget 2021 avait été établi avec une certaine prudence en raison des incertitudes liées aux répercussions possibles de la pandémie Covid-19. A priori, les effets de la pandémie sur les recettes fiscales des personnes physiques sont restés très modestes pour la Commune de Cheseaux.

Il sied également de relever une forte augmentation dans l'encaissement de certains impôts conjoncturels, notamment en matière de droit de mutation (211.4040), d'impôts sur les successions et donations (211.4050), d'impôt sur les gains immobiliers (211.4411) et de participation à l'imposition des travailleurs frontaliers (211.4415). Ces quatre postes représentent à eux seuls plus de CHF 1,6 million de recettes fiscales supplémentaires par rapport aux montants figurant au budget 2021 et un encaissement deux fois supérieur à celui de l'exercice 2020.

Si de telles recettes sont réjouissantes, elles n'en restent pas moins exceptionnelles. Il en va de même de l'encaissement de plus de CHF 1,1 million de taxes de participation aux équipements communautaires (421.4656), montant qui a été affecté au fonds de réserve du même nom.

Enfin, le décompte final de la péréquation intercommunale 2020 s'est avéré plus favorable que prévu pour notre Commune. La péréquation intercommunale génère des revenus supplémentaires pour un montant de plus de CHF 1,3 million.

Sur un plan plus modeste, la CoFin relève encore la diminution sensible des revenus de la location du foyer et de la grande salle de la Maison de commune (CHF 7'556 en 2021 contre CHF 39'355 en 2020) et l'augmentation de la participation des parents au réfectoire scolaire, corolaire de la hausse de fréquentation de ce dernier (CHF 60'930.- en 2021 contre CHF 26'435.- en 2020, poste 506.4652, page 29 du fascicule des comptes 2021).

Charges

Les charges de la Commune de Cheseaux s'élèvent à plus de CHF 23 millions. Elles sont nettement supérieures par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020. Il faut toutefois préciser que ce montant inclut l'attribution de CHF 4 millions au fonds de réserve pour la construction d'un nouveau centre de vie enfantine.

En faisant abstraction de cette opération de bouclage, les charges ne sont que légèrement supérieures au budget 2021, voire inférieures si seules les charges de fonctionnement épurées sont prises en compte. Les charges de fonctionnement épurées correspondent aux charges ayant effectivement un effet sur les liquidités, à l'exclusion des versements aux fonds de réserve, des amortissements et des imputations internes. Le tableau figurant à la page 15 du fascicule des comptes 2021 donne plus de détails à ce sujet.

La CoFin tient à relever, d'une part, une légère diminution des charges en matière d'eau, d'énergies et de combustibles, dont une partie résulte de la mise en service du nouvel éclairage public, et d'autre part, le fait que les frais de formation continue du personnel sont modestes. Sur ce second point, la CoFin suggère à la Municipalité d'encourager la formation auprès du personnel communal.

Justification de dépassement de crédit

Par courrier du 28 avril 2022, la Municipalité a informé la CoFin d'un dépassement budgétaire concernant le poste 522.3141 – Entretien des bâtiments pour un montant total de CHF 24'940.15.

Durant l'exercice 2021, le service des bâtiments scolaires a dû faire face à des problèmes d'infiltrations d'eau à DLV 3-4. Les réfections de l'étanchéité de la salle des travaux manuels, de la toiture de l'appartement du concierge et de la salle de gymnastique se sont élevées à CHF 27'913.70 et n'étaient pas prévues au budget 2021.

Dans le cadre des autorisations générales accordées par le Conseil communal à la Municipalité pour la législature 2016-2021, valables jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales, le Conseil communal a autorisé la Municipalité d'engager, dans le cadre du budget de fonctionnement, des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- avec l'accord de la Commission des finances (préavis 01/2016/B adopté le 4 octobre 2016).

La CoFin prend acte et approuve ce dépassement budgétaire engendré par des événements imprévisibles impliquant une intervention immédiate de la part de la Municipalité.

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement correspond à la différence entre les revenus de fonctionnement épurés et les charges de fonctionnement épurées. Elle permet de mesurer les moyens financiers qui restent à disposition, après avoir couvert les coûts d'exploitation, pour financer de nouveaux investissements, rembourser des dettes ou constituer des fonds propres.

Pour l'exercice 2021, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 7'465'932. Elle est largement supérieure au budget 2021 et aux résultats des exercices précédents (2020 : CHF 5'265'972 ; 2019 : CHF 4'005'649).

La marge d'autofinancement a permis de financer la totalité des dépenses nettes d'investissements en 2021 s'élevant à plus de CHF 7 millions, dont plus de CHF 6 millions pour le bâtiment scolaire DLV VI (Collège Jean-Philippe Loys de Cheseaux).

La Commune de Cheseaux a bénéficié d'une marge d'autofinancement adéquate au cours des derniers exercices, laquelle a permis de financer non seulement les nouveaux investissements réalisés, mais également d'accumuler, au fil du temps, des liquidités relativement importantes.

La marge d'autofinancement de la Commune de Cheseaux et sa situation financière actuelle lui permettent sans aucun doute de disposer des moyens nécessaires pour mener à bien l'ensemble des projets figurant au plan d'investissement. La CoFin encourage donc vivement la Municipalité à réaliser sans tarder ces projets ambitieux et nécessaires.

Fonds de réserve

Dans le cadre des opérations de bouclage, la Municipalité a décidé d'attribuer un montant de CHF 4 millions au fonds de réserve pour la construction d'un nouveau centre de vie enfantine, lequel s'élève désormais à CHF 5 millions. Comme l'a précisé la Municipalité, cette attribution n'est pas contraignante, mais en adéquation avec l'intention de concrétiser prochainement cet investissement (voir annexe).

Placement du patrimoine financier

La Commune de Cheseaux dispose de liquidités excédentaires très importantes. Afin de limiter l'impact des taux d'intérêt négatifs pratiqués par les établissements financiers, sans péjorer la possibilité de financer à court terme les investissements prévus, la Municipalité a décidé de placer une partie de ces liquidités sous forme de prêts à 1 an auprès de collectivités suisses. Ainsi, durant l'exercice 2021, un montant total de CHF 6 millions a été placé auprès de 5 communes suisses, alors qu'un montant de CHF 6,5 millions était déposé à court terme auprès d'un établissement financier.

Titres et papiers valeurs

Le détail des participations financières détenues par la Commune de Cheseaux figure en page 40 du fascicule des comptes. A l'instar de l'exercice 2020, les actions de la Romande Energie Holding SA, figurant pour un montant de CHF 21'000.- au bilan, ont à nouveau servi un dividende de CHF 30'240.-.

Dettes brutes et plafond d'endettement

L'endettement brut (921 à 922) s'élève à CHF 10'590'281.- et se situe nettement en-dessous du plafond d'endettement fixé par le Conseil communal à CHF 35 millions en début de législature (préavis 03/2021/b adopté le 14 décembre 2021).

Par rapport à l'exercice 2021, la Commune de Cheseaux a réduit son endettement brut de CHF 250'000.-, suite à l'amortissement partiel d'un emprunt en cours.

Dettes/fortune nette par habitant

Au 31 décembre 2017, la dette nette par habitant s'élevait encore à CHF 810.-. Depuis l'exercice 2018, la Commune de Cheseaux dispose d'une fortune nette par habitant, dont le montant n'a cessé d'augmenter pour atteindre CHF 1'694.- à fin 2021 (31.12.2020 : CHF 1'170.-).

Conclusions

La CoFin relève que la situation financière de la Commune de Cheseaux est particulièrement saine et qu'elle dispose d'une marge d'autofinancement adéquate, et ce depuis plusieurs années. Toutes les conditions sont dès lors remplies pour que la Commune de Cheseaux puisse assumer financièrement les nombreux investissements prévus au plan d'investissement. La CoFin encourage la Municipalité à profiter de cette situation favorable pour réaliser des projets ambitieux.

La CoFin salue l'excellent travail de la Municipalité et du boursier pour la bonne gestion des finances communales.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers-ers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande

- vu le préavis 06/2022 du 11 avril 2022
- d'adopter les comptes 2021 qui se présentent comme il suit :

Revenus	CHF 24'099'362.44
Charges	<u>CHF 23'383'671.34</u>
Excédents de revenus	<u>CHF 715'691.10</u>
- de donner décharge à la Commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 31 mai 2022

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux



Jean-Dominique Decotignie
Président

Sergio Del Gottardo
Membre

Gilbert Dupuis
Membre

Frédéric Gygax
Membre



Yves-Marie Hostettler
Rapporteur

Annexe

- Réponses de la Municipalité aux questions de la CoFin

Annexe – Réponses de la Municipalité aux questions de la CoFin

Question relative à l'attribution d'un montant au fonds de réserve

Est-ce que l'attribution des CHF 4 millions au fonds de réserve pour la construction d'un nouveau centre de vie enfantine contraint la municipalité de manière quelconque ? Pourquoi ce choix du centre de vie enfantine ?

Réponse : Légalement non ! Toutefois, la Municipalité a la ferme intention de créer des places d'accueil dans un proche avenir...

Questions relatives à la péréquation intercommunale

Pouvez-vous expliquer pourquoi il y eu une correction supérieure aux prévisions des éléments péréquatifs ?

Réponse : Les estimations des éléments péréquatifs se font sur la base des dernières informations en notre possession, soit celle du Budget 2021. Hors ce dernier ne tenait pas compte des fusions de communes intervenant au 01.01.2021 et de ce fait la valeur du point d'impôt cantonal a été modifiée de manière significative (cf annexe N° 1).

Est-ce une évolution promise à durer ?

Réponse : Vraisemblablement pas !

Question relative au poste 151.3653 Aides pour culture et loisirs (p. 13)

Pourquoi une telle baisse ?

Réponse : Les subventions annuelles ont toutes été payées mais la différence provient du fait que le montant destiné aux demandes ponctuelles n'a pas été entièrement épuisé. Pour le surplus, le montant prévu pour couvrir l'éventuel déficit de Event@cheseaux n'a pas été sollicité vu la diminution des activités du début de l'année (COVID-19)

Question relative au poste 171.3653 Aides et subventions aux sociétés sportives (p. 18)

Pourquoi une telle baisse ?

Réponse : Les subventions annuelles ont également toutes été payées mais la différence provient du fait que le montant destiné aux demandes ponctuelles n'a pas été entièrement épuisé.

Question relative au poste 171.3121 Achats et consommation d'eau (p. 18)

Pourquoi un tel changement dans la consommation d'eau ?

Réponse : Les dépenses sont à hauteur du BU21. En 2020, nous avons reçu un correctif pour 2019/2020, en notre faveur de CHF 2'100.

Question relative au poste 312 des charges par nature (p. 18)

La nature 312 ne change que très peu globalement mais il y a de fortes variations sur les consommations individuelles (3121, 3122, 3123). Comment cela s'explique-t-il ?

Réponse : C'est essentiellement dû à l'affinement des affectations des charges sur les bâtiments concernés. En outre, bon nombre d'installations n'ont pas fait l'objet de décompte final lors du bouclage 2021.

Question relative au poste 211.4510 Compensation Etat RIE III (p. 19)

Pourquoi la compensation RIE3 baisse-t-elle ?

Réponse : Ce mécanisme compensatoire de l'effet de la révision de l'imposition des entreprises au plan fédéral mis en œuvre par le canton est provisoire jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale. De plus, il est en corrélation des recettes fiscales des personnes morales au niveau cantonal en rapport avec les nôtres. Nous ne pouvons pas influencer sur ces chiffres.

Question relative au poste 231.3302 Amortissement des titres et placements (p. 20)

Pouvez-vous expliquer ce que signifie « amortissement » concernant un portefeuille ? En quoi est-il partiel ?

Réponse : C'est suite à la modification de la répartition des actions de Valorsa faite à l'époque qui a été revue suite à l'augmentation de la population dans les communes du périmètre. Pour le surplus, afin de conserver une valeur à CHF 1.00 pour les titres de cette entreprise pour qui les titres ne sont pas cotés, l'augmentation de 5 actions à CHF 2400 et la diminution de 1 action à CHF 800.00 ont été amorties pour CHF 11'200.

Question relative au poste 352.4271 Loyers des bâtiments (p. 22)

Pourquoi une telle baisse ?

Réponse : Diminution des locations suite à la pandémie.

Question relative au poste 411.3189 Prest.tiers-Serv. Information Territoire (p. 24)

Pourquoi une telle baisse ?

Réponse : Il ne s'agit pas d'une baisse mais de l'utilisation partielle de l'enveloppe budgétaire afférente.

Question relative au poste 411.3185 Honoraires et frais d'expertises (p. 24)

Pourquoi une telle baisse ?

Réponse : Comme ci-dessus, il ne s'agit pas d'une baisse mais de l'utilisation partielle de l'enveloppe budgétaire afférente.

Question relative aux postes 461.3526 et 461.3811 Participation STEP et prélèvement sur le fonds de réserve égouts-épuration (p. 27)

Pourquoi un seul poste au budget et 2 aux comptes ?

Réponse : Le chapitre 46 RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION est dit « autofinancé » et doit obligatoirement être balancé ! Dans le cas d'un excédent de recettes, la balance se fait par le compte 461.3811 dans l'autre cas, elle se fait par le compte 461.4811. En ce qui concerne le 461.3526, il s'agit des coûts d'épuration que les SI de Lausanne nous facturent en fonction de la consommation d'eau de notre commune.

Question relative au poste 502 Activités communales des écoles (p. 29)

Pourquoi de telles variations selon les années ?

Réponse : Le BU21 pour les activités communales des écoles est de 30% EPT maximum et les comptes font état d'un pourcentage inférieur qui avoisine les 18%. En outre, la secrétaire concernée s'est vu remettre le secrétariat du bureau de référence et reprends également la gestion des transports.

Question relative au poste 506 Réfectoire scolaire (p. 29)

Quelle est l'évolution du nombre d'élèves ?

Réponse : .

Repas	CO21	CO20	Delta
Cantine	4056	1713	+ 2343

Question relative aux postes 51 Enseignement primaire et 52 Enseignement secondaire (p. 29 et suivantes)

Quelle est l'évolution du nombre d'élèves ?

Réponse :

Elèves	CO21	CO20	Delta
Primaire	649	627	+ 22
Secondaire	264	239	+ 25
Totaux	913	866	+ 47

Question relative au poste 522.3011 Traitement du personnel (p. 30)

Pourquoi une telle augmentation ?

Réponse : Plusieurs facteurs entre en ligne de compte pour expliquer l'augmentation :

- a) Doublement du poste de concierge titulaire durant 1,5 mois (+10'000)
- b) Alors que les nettoyages d'été effectués par les étudiants n'ont pas eu lieu en 2020, il s'avère que le BU21 prévu à cet effet a été sous-estimé (+ 11'000)

Question relative au poste 711.3525 Part. ch. prév. sociale ARASPE/AJENOL (p. 35)

Pourquoi une telle augmentation ?

Réponse : Le décompte de l'AJENOL 2020 est arrivé en avril 2021, soit après le bouclage de 2020 et n'a dès lors pas été provisionné en son temps. Par conséquent, ledit décompte de CHF 26'800 impacte directement le résultat 2021. Sans quoi, les comptes 2021 se monteraient à CHF 158'500 soit inférieur au BU21 de CHF 3'500).